

Québec, le 6 octobre 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Une pétition réclamant la création d'un répertoire des loyers obligatoire et public a été présentée le 11 mai dernier par le député de Camille-Laurin. Cette pétition demande plus précisément au gouvernement du Québec de créer un registre qui inclurait le nombre exact de pièces fermées dans une unité, le nombre de plaintes et l'état des suivis des inspections en salubrité, l'historique des travaux réalisés dans le logement au cours des dernières années et le prix le plus bas payé au cours des douze derniers mois.

L'occasion d'implanter un registre des baux a été analysée au cours des dernières années, mais l'efficacité d'une telle mesure n'a pu être démontrée notamment en raison des contraintes relatives à l'utilisation des informations y étant contenue et à leur valeur probante devant les tribunaux.

Bien au contraire, les provinces canadiennes qui ont autrefois tenu un registre tel que celui réclamé y ont par la suite mis un terme notamment au motif qu'il s'agissait d'une solution coûteuse répondant peu aux problématiques identifiées. Nous sommes toutefois sensibles aux enjeux soulevés et poursuivons en ce sens nos travaux afin d'identifier des solutions qui pourront répondre plus adéquatement aux besoins des locataires et des locateurs.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



FRANCE-ELAINE DURANCEAU